

Fiche résumée : SCULPTEUR EN DÉCORS

MÉTIERS APPARENTÉS



Constructeur de décors – Staffeur – Ornementaliste – Accessoiriste

CODES

ROME 1999 : 21224

DESRIPTIF

Sous l'autorité du chef décorateur, le sculpteur organise et coordonne l'exécution des travaux de sculpture nécessaires aux décors.

En fonction des volumes, il travaille des matériaux divers: plâtre, polystyrène, résines, terre, etc... pour la réalisation d'éléments du décor.

CARACTÉRISTIQUES MÉDICO-PROFESSIONNELLES



Lieux de travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- atelier de création de décors
- locaux non dédiés dans le milieu du spectacle (bruit (SMR), coactivité, majoration des risques accidentels, ambiance thermique inconfortable, absence de moyens d'hygiène fixes, éclairage localement insuffisant ou éblouissant, nuisances liées à l'accessibilité des locaux, insuffisance de ventilation)

> Nuisances (préventions)

- nuisances liées à l'accessibilité des locaux
- coactivité, majoration des risques accidentels (bien organiser la coactivité)
- éclairage localement insuffisant ou éblouissant (concevoir un éclairage adapté, remplacer les ampoules usagées, installer des luminaires avec grille de défilement)
- ambiance thermique inconfortable, utilisation d'un chauffage non adapté, insuffisance de ventilation (adapter l'aération et la ventilation, isoler thermiquement les locaux, préserver le confort thermique)
- absence de moyens d'hygiène fixes (mettre à disposition des sanitaires à proximité, mettre à disposition des locaux sanitaires et sociaux adaptés)
- bruit (SMR) (réduire le bruit, informer et former, signaler les lieux bruyants, porter des protecteurs individuels contre le bruit, vérifier l'absence d'ototoxique professionnel, rédiger la fiche individuelle de prévention aux facteurs de risques professionnels)

> Effets sur la santé

- conséquence du bruit sur l'oreille interne, effets extra-auditifs du bruit, majoration du risque d'accident du travail par effet masque (RG 42 : liste limitative)
- fatigue transitoire, inconfort thermique dus à la chaleur
- fatigue visuelle



Organisation du travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- intermittent du spectacle (précarité du statut, employeurs multiples)
- fluctuation de la charge de travail (horaire générant une perturbation de la vie sociale et familiale)
- délais à respecter (charge mentale liée aux délais)
- coactivité (nuisances en rapport avec les activités dans un même lieu)
- impératifs de sécurité à respecter (injonction paradoxale par la hiérarchie)
- travail en équipe (contrainte relationnelle)

> Nuisances (préventions)

- précarité du statut, employeurs multiples
- fluctuation de la charge de travail, amplitude horaire, délais à respecter (planifier le travail, veiller à la gestion des volumes de travail)
- horaire générant une perturbation de la vie sociale et familiale (limiter les organisations en horaires atypiques, informer sur la chronobiologie)
- contrainte relationnelle (faciliter la communication), injonction paradoxale par la hiérarchie (définir les tâches)
- nuisances en rapport avec les activités dans un même lieu (bien organiser la coactivité)

> Effets sur la santé

- fatigue, épisodes dépressifs
- troubles du sommeil et de la vigilance, conduite addictive
- anxiété généralisée, troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes



Tâches

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- étudier le projet
- choisir les matériaux
- créer des formes en polystyrène (produits chimiques, posture contraignante : debout prolongée avec piétinements, bras levés, tronc penché en avant, utilisation d'outils coupants tranchants, travail en hauteur)
- réaliser un modelage (posture contraignante : assis, sans appui de l'avant bras, doigts fléchis de façon répétée, posture avec les bras levés)
- réaliser un moulage (produits chimiques, posture contraignante : debout prolongée avec piétinements, bras levés, outil coupant tranchant)
- réaliser une épreuve (produits chimiques, outils coupants tranchants)
- mettre en couleur (produits chimiques, posture assis)
- nettoyer le matériel

> Nuisances (préventions)

- produits chimiques
- posture contraignante : debout prolongée avec piétinements, posture tronc penché en avant, assis, avec les bras levés, sans appui de l'avant bras, doigts fléchis de façon répétée (ordonnance de prévention insuffisance veineuse, utiliser des tabourets type kikstep)
- utilisation d'outils coupants tranchants (former SST, mettre à disposition une trousse d'urgence)
- travail en hauteur (mettre les équipements de travail en conformité)

> Effets sur la santé

- signes fonctionnels d'insuffisance veineuse
- douleurs rachidiennes, arthropathies, troubles musculo squelettiques des membres (RG 57 : liste limitative)
- lésion traumatique



Outils et équipements

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- petits outils de modelage, tourneuse, grattoir, ciseaux et couteaux (outils tranchants)
- scies, perceuse, meuleuse, ponceuse (objets coupants, perçants, projection d'éclat, bruit (SMR), vibrations transmises aux membres supérieurs (SMR))
- fil chaud (contact avec les pièces chaudes)
- pinceau

> Nuisances (préventions)

- outils et objets coupants, tranchants (porter des gants adaptés, former SST, mettre à disposition une trousse d'urgence)
- projection d'éclats (porter des lunettes ou une visière de protection)
- bruit (SMR) (réduire le bruit, informer et former, signaler les lieux bruyants, porter des protecteurs individuels contre le bruit, vérifier l'absence d'ototoxique professionnel, rédiger la fiche individuelle de prévention aux facteurs de risques professionnels)
- vibrations transmises aux membres supérieurs (SMR) (utiliser des solutions techniques alternatives, choisir un matériel ergonomique, le moins vibrant possible, l'entretenir régulièrement, porter des gants, limiter les durées d'exposition, informer sur le risque)
- matériel électrique défectueux (respecter le degré et la classe de protection, signaler toute prise électrique détériorée à la personne habilitée, maintenir et contrôler régulièrement le matériel électrique)
- contact avec les pièces chaudes (mettre en place la protection de l'outil, porter des gants, mettre en place la CAT devant une brûlure)

> Effets sur la santé

- coupure, plaie ouverte du poignet et de la main
- corps étranger dans la peau ou dans l'oeil
- conséquence du bruit sur l'oreille interne, effets extra-auditifs du bruit, majoration du risque d'accident du travail par effet masque (RG 42 : liste limitative)
- affections ostéo articulaires du membre supérieur, troubles angioneurotiques de la main (RG 69 : liste limitative)
- électrisation
- brûlures



Produits, matériaux et publics concernés

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- résines (plastiques thermodurcissables polyuréthanes, thermoplastiques polyesters, fumées de polymérisation, résines époxydiques)
- durcisseurs de résine (amines aliphatiques, amines aromatiques, amines alicycliques)
- mousse polyuréthane (isocyanates)
- plâtre (sulfate de calcium)
- pigments minéraux
- colles cyanoacrylates (adhésifs colles cyanoacrylate T66A)
- colle néoprène (solvants organiques liquides (MP84))
- peintures en phase solvant (solvants organiques liquides, solvant inflammable, résines époxydiques, thermoplastiques polyvinyliques, plastiques thermodurcissables polyuréthanes, xylènes oxyène m-xylène p-xylène, toluène)
- peintures en phase aqueuse (acrylates, thermoplastiques polyvinyliques, résines époxydiques, éthers de glycols, plastiques thermodurcissables polyuréthanes)
- plastiline ®
- poussières de ponçage, poussières de polissage (autre poussière inorganique (émeri...))
- élastomère polyuréthane

> Nuisances (préventions)

- plastiques thermodurcissables polyuréthanes (porter un appareil de protection respiratoire isolant à adduction d'air)
- thermoplastiques polyesters, thermoplastiques polyvinyliques
- solvants organiques liquides (si possible substituer les plus dangereux, capter au point d'émission, aérer, ventiler, porter des EPI adaptés, former à la lecture de l'étiquetage des produits, former sur l'utilisation des produits, respecter les règles d'hygiène, informer sur la prévention renforcée chez la femme en âge de

- procréer, utiliser systèmes automatisés de nettoyage en vase clos)
- résines époxydiques (éviter contact mains et visage)
- amines aliphatiques, aromatiques, alicycliques
- toluènes, xylènes oxyène m-xylène p-xylène (si possible substituer les plus dangereux, aérer, ventiler)
- acrylates
- isocyanates (aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique, porter des gants adaptés au risque chimique, porter un appareil de protection respiratoire adapté au risque chimique, aspirer à la source)
- éthers de glycols (porter des gants adaptés au risque chimique, choisir les produits les moins dangereux et les moins volatiles)
- adhésifs colles cyanoacrylate
- sulfate de calcium (travailler le plâtre à l'humide)
- solvant inflammable (prévenir l'incendie)
- fumées de polymérisation (aspirer à la source)
- autre poussière inorganique (émeri...) (aspirer à la source, porter un appareil de protection respiratoire filtrant)

> Effets sur la santé

- irritation oculaire, respiratoire
- allergies cutanées
- rhinite récidivante, pneumopathie par hypersensibilité aux poussières organiques
- eczéma (RG 51 : liste limitative)
- blépharo-conjonctivite, rhinite, syndrome bronchique, asthme, eczéma, pneumopathie interstitielle aiguë, pneumopathie d'hypersensibilité chronique (RG 62)
- syndrome ébrieux ou narcotique, dermites et conjonctivites irritatives, eczéma, encéphalopathies, syndrome psycho-organique des solvants, syndrome d'intolérance aux odeurs (RG 84 : liste limitative)
- affections gastro intestinales (RG 4 bis)
- reprotoxique catégorie 3



Tenue de travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- combinaison jetable
- tous types de gants adaptés à l'activité
- masque anti-poussières, masques adaptés au risque chimique
- lunettes de protection
- chaussures de sécurité
- protections auditives

SANTÉ ET TRAVAIL

Dans ce métier, un certain nombre de salariés peuvent bénéficier, après évaluation, d'une **surveillance médicale renforcée (SMR)** :

les salariés exposés au bruit, aux vibrations, aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 et 2 ;

Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de pénibilité : agents chimiques dangereux (ACD), bruit, manutentions manuelles de charges, postures pénibles, vibrations mécaniques.**

Les différents **tableaux de maladies professionnelles** pouvant être concernés dans cette profession sont : **04 bis, 51, 57, 62, 69, 84, 95**

CONCLUSION

Le métier de sculpteur en décors fait appel à des compétences artistiques (harmonisation des couleurs, sens des volumes, histoire de l'art et des styles), et à des compétences techniques. (caractéristiques des matériaux, normes de sécurité) pour réaliser des oeuvres éphémères...

Fiche résumée du 25/01/2013 issue de la **FMP Sculpteur en décors** consultable sur <http://www.fmpcisme.org>